





YOU ARE HERE [Home page](#) » [News](#) » [EWL News](#) » Où l'ONU mène t-elle les femmes?

EWL NEWS

Où l'ONU mène t-elle les femmes?

Posted on 14 January 2011



Communiqué de presse de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), membre national du LEF.

[Paris, 14 janvier 2011] L'année 2011 est une année charnière pour la cause des femmes. En effet, la Commission du Statut des Femmes (du 22 février au 4 mars) aura lieu sous les auspices de la toute nouvelle structure : ONU Femmes.

Pour l'ONU, la création d'ONU Femmes appuiera la lutte contre les discriminations envers les femmes avec beaucoup plus de moyens et une efficacité bien plus grande que ce que permettaient les diverses structures existantes.

En 2011, l'ONU doit évaluer les cinq ans d'existence du Conseil des Droits Humains. Il s'agit de constater, par rapport à la précédente Commission des Droits Humains, s'il y a amélioration, changement ou recul grave. Nous souhaitons que le gouvernement français ainsi que toutes les instances politiques s'appliquent à défendre les droits humains des femmes dans les instances internationales et soient la tête de file d'une campagne pour la levée de toutes les réserves des Etats concernant la convention CEDAW. Par ailleurs, la laïcité, clé de l'autonomie des femmes et de la liberté de conscience, garante donc de l'égalité entre les femmes et les hommes, doit être défendue par la France au niveau international.

En outre, le gouvernement français doit être soucieux de l'application de la résolution 1325 dans tous les actes diplomatiques. Celle-ci impose la présence des femmes dans les processus de résolutions des conflits. Il est

indispensable que cette implication des femmes se fasse sur la base des normes internationales de la convention CEDAW.

De plus, la France par sa position abolitionniste face à la prostitution, doit soutenir les armées engagées sous les égides de l'OTAN ou de l'ONU, telles la Norvège ou la Suède, à étendre les codes de conduite contre l'achat de services sexuels pour toutes les armées y compris la nôtre.

Enfin, la France, membre du Conseil des Droits Humains, doit impérativement empêcher la disparition des références aux textes normatifs. Par exemple, la convention du 2 décembre 1949 pour la Répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, a aujourd'hui disparu des traités internationaux. Elle doit être un exemple pour empêcher toutes les restreintes des droits humains sous quelque prétexte que se soit.

Légitimement inquiète à la veille de Durban 3 à New York, nous appelons toutes les démocraties à se ressaisir, à retrouver les principes fondateurs des Nations Unies et à exiger de tous les Etats le respect de leur engagement initial.

Pour plus d'informations, contacter la CLEF: CLEF - 6 rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris – Tél : 01 55 50 45 64

clef.femmes@gmail.com

